



### Évangile selon saint Marc (10, 2-16)

*Des pharisiens l'abordèrent et, pour le mettre à l'épreuve, ils lui demandaient : « Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme ? » Jésus leur répondit : « Que vous a prescrit Moïse ? » Ils lui dirent : « Moïse a permis de renvoyer sa femme à condition d'établir un acte de répudiation. » Jésus répliqua : « C'est en raison de la dureté de vos cœurs qu'il a formulé pour vous cette règle. Mais, au commencement de la création, Dieu les fit homme et femme. À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! » De retour à la maison, les disciples l'interrogeaient de nouveau sur cette question. Il leur déclara : « Celui qui renvoie sa femme et en épouse une autre devient adultère envers elle. Si une femme qui a renvoyé son mari en épouse un autre, elle devient adultère. » Des gens présentaient à Jésus des enfants pour qu'il pose la main sur eux ; mais les disciples les écartèrent vivement. Voyant cela, Jésus se fâcha et leur dit : « Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. Amen, je vous le dis : celui qui n'accueille pas le royaume de Dieu à la manière d'un enfant n'y entrera pas. » Il les embrassait et les bénissait en leur imposant les mains.*

### DIVIN PROJET

Comme c'est difficile d'accéder à la liberté... La controverse visait à déstabiliser et à piéger Jésus, mais voilà que la situation se retourne contre ses instigateurs. « Est-il permis...? » Le test se voulait pourtant clair et tranchant. Un « oui » ou un « non » auraient suffi à juger Jésus. Mais son habileté va confondre ses détracteurs.

Il fait d'abord appel à leur propre connaissance juridique fondée sur la Loi de Moïse. Car ils ont déjà la réponse à leur question. Ils ne s'intéressent pas réellement à celle de Jésus. Ils cherchent le moyen de le condamner. Jésus s'appuie donc sur ce qu'ils savent pour en commenter le sens. Jésus n'est pas sous le coup de la Loi, il ne peut même la dédire, car il en est l'esprit. C'est le juridisme et l'esprit de contournement qui tuent la Loi et ce qu'elle cherche à favoriser chez l'homme. La Loi est un miroir pour l'homme qui est renvoyé à lui-même et au sens de ses actes. La Loi le regarde et lui rappelle le projet divin qui n'est autre que l'homme soit heureux et saint. L'alliance qui lie l'homme et Dieu se retrouve dans l'alliance entre les humains.

La Loi n'est pas une histoire de permis ou de défendu, c'est bien plus profond. Elle nous relie directement les uns les autres, les uns aux autres, à ce projet divin. Dieu est gardien de notre bonheur. Difficile de se hisser à ce niveau de compréhension de la Loi qui introduit à la liberté des enfants de Dieu. Jésus n'est d'ailleurs pas venu l'abolir, mais l'accomplir, en montrant l'extrême exigence, le souffle.

La scène qui suit la controverse est symbolique. Elle est à recevoir comme une application de ce qui précède. L'image des enfants que Jésus accueille et bénit, quand les disciples les rabrouent, donne une clé supplémentaire. C'est le Fils du Père qui sera l'interprète fidèle de la Loi. « Non pas ma volonté mais la tienne ». Jésus est venu réveiller l'enfant en nous: celui qui aime le Père et fait sa volonté. Pas d'autre loi que celle de l'amour...